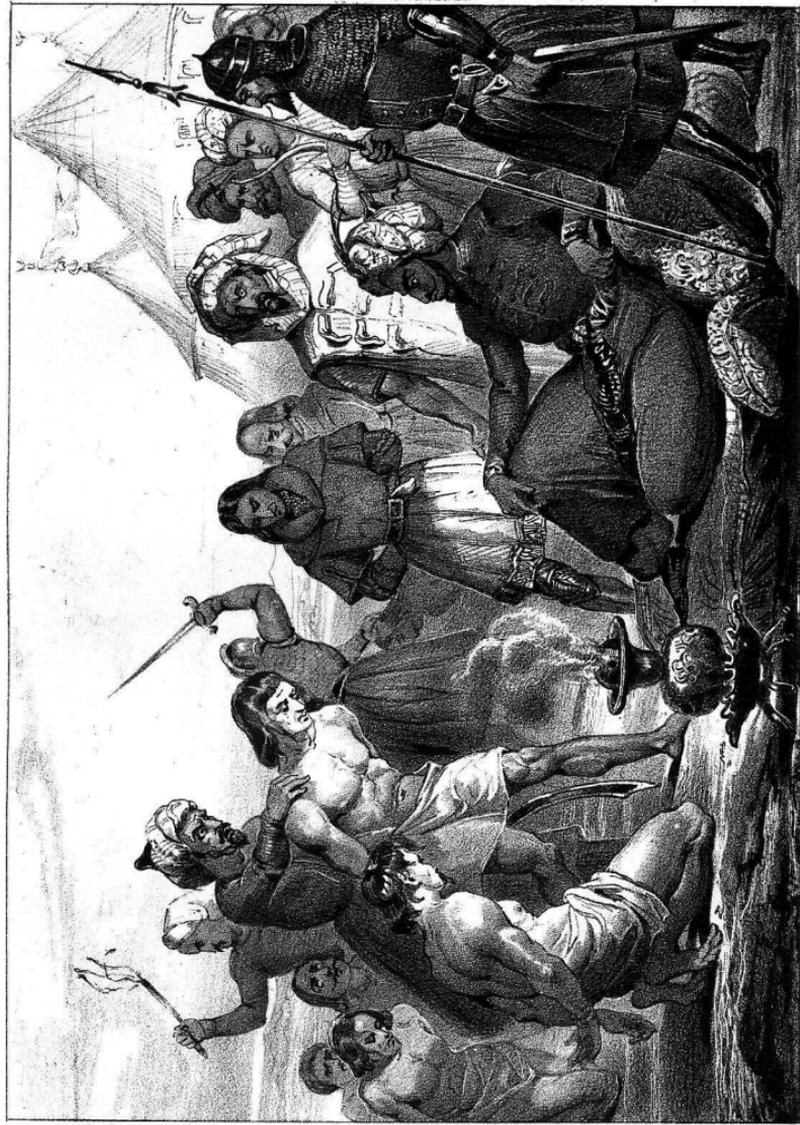


HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE





*Les prisonniers de Nicopolis devant Bajazet.*

Les prisonniers de Nicopolis devant Bajazet.

HISTOIRE

À

DE LA RÉPUBLIQUE

# DE VENISE

PAR

LE COMTE DARU

TOME II



BRUXELLES

N.-J. GREGOIR, V. WOUTERS ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

RUE AU LIN, 20, PRÈS LA PLACE S<sup>t</sup>-GÉRY

1840

À

À

# HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

# DE VENISE

---

---

## LIVRE VII.

Conjuration de Marin Bocconio. — Affaires de Ferrare. — La république usurpe cette ville. — Excommunication des Vénitiens, 1502-1509. — Conjuration de Thiépolo. — Établissement du conseil des Dix, 1509.

I. On ne peut reconnaître dans la société qu'un homme ou plusieurs aient, par le seul acte de leur volonté, le droit de se déclarer les maîtres des autres. On ne peut exiger que les autres souffrent qu'on donne à leur résistance le titre de rébellion. Quels que soient les raisonnements, les succès, les bons effets même, qui justifient une usurpation, elle ne change pas de nature ; elle est vicieuse dans son origine. Il ne peut y avoir de légitime dans la société, que ce qui se fait pour elle et de son aveu. Abuser de sa force, c'est donner aux autres la tentation et le droit d'essayer la leur ; se livrer à sa passion, c'est provoquer les passions contraires. Telle était la situation où la réforme du grand conseil venait de placer le nouveau gouvernement et la population de Venise.

Les plus imprudents furent ceux qui les premiers laissèrent éclater leurs ressentiments. Les nobles, rejetés dans la classe des sujets, cherchaient à se mettre en état de revendiquer leurs droits ; et comme, dans ces changements, ils ne trouvaient à reprendre que le hasard qui les avait exclus de l'autorité, ils n'attendaient pour reconnaître la légitimité du pouvoir actuel que d'être admis à le partager. Gradenigo sentit qu'il importait de ne pas leur interdire l'espérance ; il savait que, tant qu'il reste des voies faciles pour